

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Reéducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie



N° W19-561106

ND: 42639 CNT

Maladie

Dentaire

Optique

Autre

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8781

Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : HOUSSAINI HAMZA

Date de naissance : 03/05/1970

Adresse : 64 RES ATLAS APT 14 MAZOLA CASA

Tél. : 069.828935

Total des frais engagés : 442,90 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : HOUSSAINI HAMZA Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : OCT 2020

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je n'ai pas pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 05/11/2020

VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie

N° W19-561106

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.

Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Matricule :

Nom de l'adhérent(e) :

Total des frais engagés :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 N° 2, Bd. Oued Babt hy Oulfa tel. 0522.70.51.03 Casablanca	01 10 2020	192.90

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

Lot: 200403
A consommer de
Préférence avant le: 08/2025

KALMAGAS®

Kalmaner

Valériane+Aubépine+Passiflore+Lavande

- Nervosité, irritabilité
 - Troubles du sommeil

Boîte de 30 gélules
Voie orale

Laboratoires Deva Pharmaceutique
J.OUAJDI Pharmacien Responsable

Fabriqué par :
Deva
Pharmaceutique
146-147, Zone Industriel
Tit Mellil - Casablanca

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'

Spécialiste

Maladies de L'Appareil Digestif
 foie-estomac-intestin-vesicule biliaire
 hémorroïdes-fissure-fistule
 Diplômée de la faculté de médecine de casablanca
 Membre de la société nationale
 française de gastro-entérologie
 Echographie-gastroscopie-coloscopie
 Proctologie médicale et chirurgicale



إختصاصية

في أمراض الجهاز الهضمي
 الكبد - المعدة - المراة - الماء

البواسير - أمراض المخرج

خريجة كلية الطب بالدار البيضاء

عضوة بالجمعية الوطنية الفرنسية لأمراض الجهاز الهضمي

الشخص بالصدى الفحص بالمنظار

جراحة المخرج

Casablanca, le

01/10/2010

Hôpital Hassan II - Casablanca - Entérologue

Lot. Hassan II - Casablanca - Tel: 05 22 90 72 98

20

M^r H oussaini

H amz a

69,00
1/

Kalmiges

S.V.

44,00
2/

Ac P x 3/j

S.V.

Bernier fort

79,90
3/

Ac P x 3/j (10g) / epm

Kalmiges

S.V.

192,90

Ac P x 2/j (10g) / oug

S.V.

Dr. Meriem EL OUARDI
 Hépato - Gastro - Entérologue
 Entérologue
 Tel: 05 22 90 72 98